

## **Intervention CGT, FSU et Solidaires – Avis sur l'apprentissage et l'alternance dans l'Enseignement Supérieur**

La question de l'alternance et de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur est un sujet intéressant à condition de bien vouloir s'interroger sur l'opportunité de son existence et de son développement. Or, l'avis proposé aujourd'hui a été rédigé pour démontrer la nécessité du développement de l'apprentissage en partant de présupposés souvent non étayés et en refusant de prendre en compte les auditions n'allant pas dans ce sens.

Les atouts avancés dans l'avis sont, en effet, loin d'aller de soi.

La quasi-totalité des plus-values de l'apprentissage dans le supérieur présentes dans l'avis sont parfaitement contestables et rien dans les auditions ne permet d'affirmer une efficacité plus grande de l'apprentissage par rapport à la formation sous statut étudiant.

L'apprentissage, comme l'a signalé Mme SIONNEAU, Directrice du CFA EPURE, met également en œuvre une modalité pédagogique différente qui si elle peut convenir davantage à certains jeunes ne s'adresse pas à tous, et pas seulement, à cause de ses spécificités pédagogiques et d'organisation, avec alternance de temps de formation à l'université et de temps de travail en entreprise.

Si la CGT, FSU et Solidaires peuvent admettre l'idée que l'apprentissage dans le supérieur permettrait aux jeunes concernés de se créer un «réseau» qui faciliterait leur insertion professionnelle, cet atout ne joue qu'à court terme et est nuancé par l'avis lui-même. Il souligne, en effet, que pour décrocher un contrat d'apprentissage il faut souvent déjà bénéficier d'un «réseau»...

L'apprentissage dans le supérieur souffre des mêmes maux que l'apprentissage aux niveaux V et IV. Comme l'a souligné Céline Gasquet, Directrice de l'ORM, « l'apprentissage n'est pas un outil de démocratisation » : c'est d'abord un contrat de travail et la discrimination à l'embauche n'y est donc pas absente (origines sociales, nationales, sexe,...).

La vision de l'apprentissage, comme un outil de promotion sociale, la référence au regard de l'entreprise sur les jeunes issus des quartiers ou le ciblage des jeunes issus des Bac pro relèvent d'une approche discriminante. En effet, l'apprentissage dans le supérieur serait une voie royale pour les pauvres et les jeunes issus des quartiers. Quelle condescendance!

La volonté affirmée de faire de l'apprentissage un moyen pour les entreprises de peser sur le contenu de la formation des jeunes est une véritable provocation. Le contenu des formations relève de référentiels discutés dans les commissions où sont présents l'ensemble des acteurs dont les entreprises. Favoriser le lobbying à travers l'apprentissage, est-ce bien cela que veut défendre le CESER ?

La possibilité de désengorger les BTS et IUT en écartant les bacheliers de la voie générale par le développement de l'apprentissage nous laisse dubitatifs. Après les étudiants de Bac Pro, ce sont ceux de la voie générale que l'on cible !!

La vision purement adéquationniste entre la formation et les besoins immédiats des entreprises mise en avant dans l'avis relève d'un autre siècle. Tous les travaux sérieux sur la question ont montré l'inanité d'une telle approche dans un monde économique en perpétuelle évolution.

Par ailleurs, nous relevons la volonté d'utiliser les statistiques concernant les ruptures de contrat pour déconsidérer les apprentis des niveaux IV et V et en conclure que les jeunes des niveaux supérieurs sont moins touchés par le phénomène.

Il y a derrière cette approche l'idée que la rupture des contrats serait due aux profils des jeunes de moins de 18 ans des niveaux IV et V, inadaptés à l'apprentissage. Quel raccourci ! On balaye ainsi tous les autres facteurs conduisant à la rupture.

Derrière cet avis, nous avons la curieuse sensation qu'on veut délégitimer l'apprentissage des niveaux IV et V et le réorienter vers les plus hauts niveaux de qualifications dont les entreprises auraient plus besoin.

C'est une vision de la formation qui répond aux seules demandes faites par le patronat au détriment de la réponse aux besoins sociaux de formation et de qualification.

Pour la CGT, FSU et Solidaires, si l'apprentissage peut contribuer au développement économique de la région, c'est surtout car il fournit une main d'œuvre, parfois déjà très qualifiée, à bas coût. Avec de probables effets pervers : pourquoi recruter un jeune titulaire d'une Licence Pro alors que l'Université peut fournir en continu des jeunes ayant déjà un niveau master 1 ou plus ?

Il est de même pour l'idée d'une contribution de l'apprentissage dans le supérieur favorisant le développement de l'innovation au sein des PME et TPE... Pourquoi d'autres formes d'alternance, avec d'autres statuts, ne produiraient pas les mêmes effets. Pourquoi focaliser sur l'apprentissage ?

Quant aux établissements de l'enseignement supérieur, le développement de l'apprentissage a la vertu de leur apporter une nouvelle source de financement, dans un contexte de réduction des deniers publics et de l'autonomie des Universités qui les oblige à faire la « chasse » aux financements... Cet aspect pèse probablement davantage, pour l'Université, dans le souhait du développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, que l'intérêt des étudiants.

Pour finir, paradoxalement, le développement de l'apprentissage dans le supérieur pourrait aller à l'encontre de l'effet recherché par les partisans du développement de l'apprentissage aux niveaux V et IV. L'avis y fait allusion au moins à deux reprises : lorsqu'il parle de maintenir un équilibre entre les différents niveaux de formations et des limites financières du volume de taxe à l'apprentissage.

Pour la CGT, FSU et Solidaires, il aurait donc été préférable d'examiner l'ensemble du sujet de l'auto-saisine en travaillant davantage la question de l'alternance dans sa globalité et la pertinence du développement des diplômes professionnels dans l'enseignement supérieur, avec une approche plus critique que celle adoptée par cet avis.

En conséquences, la CGT, FSU et Solidaires ne voteront pas l'avis.